

De certains aspects positifs du pacte migratoire...



L'objectif 2 alinéa 18 du pacte engage les signataires à créer les conditions politiques permettant aux individus de vivre dans leur propre pays sans violence.

L'objectif 21 du pacte prévoit une coopération « *en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité* » et « *leur réintégration durable dans leur pays d'origine* ».

La combinaison de ces deux engagements, pris à la lettre, permet aux puissances européennes par exemple d'intervenir militairement pour destituer tous les tyrans du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie ou du reste du monde pour y établir de vraies démocraties afin de permettre aux habitants de vivre dans leur propre pays sans violence et d'y faire retourner les populations qui ont déjà migré.

Le pacte autoriserait donc la recolonisation au moins temporaire de toute l'Afrique instable pour y rétablir la paix, mettre en place un véritable processus démocratique et y

instaurer un planning familial et un contrôle rigoureux avec une extrême limitation des naissances, visée qui rejoint l'objectif de développement durable pris au sens écologique prévu à l'objectif 19 du même pacte .

La limitation au niveau planétaire des naissances est en effet l'impératif écologique numéro un qui détermine toutes les autres mesures subsidiaires prises au niveau de chaque État.

Le pacte crée donc, si on l'interprète correctement, un véritable droit d'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays dont la population a été obligée de migrer.

Ainsi, les pays voisins du Panama submergés de migrants de ce dernier pays seraient-ils fondés à l'envahir pour y rétablir la paix sociale dans un premier temps, un processus démocratique dans un deuxième temps, dans l'objectif d'y renvoyer la population originaire pour qu'elle vive en paix dans son propre pays.

Il en va de même pour les USA avec le Mexique ou le Honduras.

Pour tous les pays occidentaux, c'est la création du droit d'intervenir dans tous les pays musulmans où les minorités non musulmanes sont génocidées.

Ainsi, la France va pouvoir se porter au secours des coptes d'Égypte par intervention militaire pour destituer le pouvoir actuel qui ne les protège pas, et intervenir directement au Liban en y prenant pied pour y reprendre son mandat historique.

Bien entendu, le tyran turc actuel sera destitué par intervention militaire européenne pour libérer les Kurdes et créer un État indépendant pour ces derniers afin de leur offrir le droit prévu au pacte de vivre en paix dans leur propre pays.

L'objectif 6 vise à favoriser des pratiques de recrutement

justes et éthiques et à assurer les conditions d'un travail décent et notamment, au paragraphe *i*, à donner aux travailleurs migrants occupant un emploi rémunéré sous contrat les mêmes droits et garanties professionnels qu'à l'ensemble des travailleurs de leur branche d'activité, et notamment le droit à un salaire égal pour un travail égal.

Ce qui en découle n'est pas mince, le patronat ne peut plus, en théorie, mettre en concurrence les travailleurs migrants avec les travailleurs du pays d'accueil. Il est donc important que dans chaque branche d'activité, les salaires soient clairement arrêtés et catégorisés par grille d'emploi.

L'objectif 9 vise à renforcer la lutte transnationale contre le trafic de migrants et, en son article 25, à intensifier la lutte contre le trafic illicite de migrants en renforçant les capacités existantes et la coopération internationale aux fins de la prévention, de la conduite des enquêtes, de l'engagement de poursuites et de la prise de sanctions en vue de mettre fin à l'impunité des réseaux de trafiquants.

Cet engagement pris à la lettre, ce sont toutes les associations qui affrètent des bateaux dans la Méditerranée pour chercher des migrants illégaux sur les côtes de Libye ou autres d'Afrique qui vont donc être poursuivies, ainsi que tous leurs membres et tous les *Médecins sans frontières* qui prêtent leur concours à la migration illégale.

Il en va de même de tous les habitants de la vallée de la Roya qui vont aussi devoir être poursuivis.

Nous veillerons à ce que cet engagement soit rigoureusement respecté.

En préambule, le pacte indique que le « rapport du Secrétaire général intitulé « *Rendre les migrations bénéfiques à tous* » a contribué aux travaux préparatoires relatifs au présent Pacte mondial ».

Le bénéfice de tous est à prendre bien évidemment à la lettre.

Ainsi, pour les Français laïques et catholiques, faire migrer les musulmans vers des pays musulmans est d'un bénéfice incommensurable, bénéfice qui ne peut être que partagé par les pays musulmans d'accueil qui seraient heureux de retrouver leurs coreligionnaires.

Il faut prendre ce retour des musulmans dans leur espace d'origine comme un regroupement familial de l'oumma, engagement prévu à l'objectif 7 alinéa *f* qui met en avant, justement, le regroupement familial des jeunes, et à l'objectif 5 clause 21 *i*.

Ce serait donc bien pour le bénéfice de tous que la France s'engage au travers du pacte à faire migrer tous les musulmans vers les pays musulmans, et ici je suis serein, si Macron signe ce pacte, on peut avancer avec certitude que le Rassemblement national au pouvoir en 2022 ne trahira jamais cet engagement fort pris par la Nation tout entière qui a compris quel en sera le gain économique et financier immédiat.

Nous voyons donc que le Pacte des migrations peut se lire dans les deux sens, le sens des départs et le sens des retours.

En effet, rien dans le texte n'interdit de regrouper familialement dans le pays de départ.

D'ailleurs, il faut rester logique, un migrant qui serait entré en France et que l'on ferait partir devient un migrant dont un autre pays signataire doit s'occuper : un pays d'arrivée devient aussitôt un pays de départ par définition, et comme le juif errant, il y aurait le migrant éternel en voyage perpétuel.

Je peux ajouter également que le pacte dispose de ses propres contradictions inconciliables dans les principes.

Nous avons vu qu'on en déduit un droit d'ingérence puisqu'il

est possible pour les pays signataires de mettre en place les conditions politiques d'une vie non violente aux habitants de n'importe quel pays de la planète. D'un autre côté, le pacte affirme respecter les souverainetés nationales.

Bref, ce pacte, c'est l'auberge espagnole selon qu'on l'interprète dans un sens ou dans un autre, et c'est bien notre chance.

Une chose est sûre, en l'état de la rédaction du texte, je serais dirigeant d'un pays d'Afrique ou d'un continent en voie de développement, je me méfierais avant de signer.

On ne sait jamais, si un dirigeant russe, américain ou chinois, pays qui ont voix au chapitre comme membres permanents du Conseil de sécurité de l'Onu, se mettait à interpréter le pacte à ma manière, ce serait la porte ouverte à l'ingérence puisque, comme déjà indiqué, les signataires proclament à l'objectif 2 clause 18 : *« Nous nous engageons à créer des conditions politiques, économiques, sociales et environnementales permettant aux individus de vivre dans leur propre pays sans violence, de manière productive et dans des conditions viables, et de réaliser leurs aspirations personnelles, en veillant à ce que, poussés par le désespoir et la dégradation de leur situation, ils ne cherchent pas à aller faire leur vie ailleurs en recourant à la migration irrégulière ».*

Comme il y a engagement universel à créer des conditions politiques pour permettre aux individus de vivre dans leur propre pays, l'alibi pour une intervention fait partie du pacte.

C'est toujours le problème dans ce type de documents suffisamment universels et généraux pour que chacun les lise à sa manière.

Cela est si vrai que les rédacteurs de ce document, qui ont dû pourtant peser soigneusement chacun de ses termes, n'auraient

probablement jamais pu imaginer ce que je déduis de ses clauses.

Castaner parlerait de lecture séditionnaire, il me flatterait, le bougre, mais ma voisine m'a mis en garde : il paraît que les caresses de vieux matous au suint de naphthaline, ça donne des puces.

Jean d'Acre